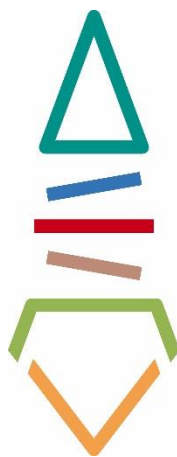




HAUTE
-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

2018

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018



PROCÈS-VERBAL DÉTAILLÉ

Nombre de délégués :

- en exercice : 103
- présents : 74 (titulaires et suppléants)
- votants : 89 (dont 15 pouvoirs)

Élus :

PRÉSENTS : André Alanore, Christophe Arfeuillère, Gérard Arnaud, Maryse Badia, Claude Bauvy, Jean Bilotta, Jean-Pierre Bodeveix, Éric Bossaert, Jean-Paul Bourre, Michel Bourzat, Laurence Boyer, Lucette Breuil, Philippe Brugère, Marc Bujon, Michelle Chaumont, Gilles Chazal, Éric Cheminade, Pierre Chevalier, Jacqueline Cornelissen, Daniel Couderc, Danielle Coulaud, Pierre Coutaud, Bernard Couzelas, Nathalie Delcouderc-Juillard, Geneviève Disdero, Daniel Escurat, Philippe Exposito, Guy Faugeron, Alain Fonfrede, Frédérique Fraysse, Baptiste Galland, Robert Gantheil, Fabienne Garnerin, Stéphanie Gautier, Henri Granet, Xavier Gruat, Alain Gueguen, Serge Guillaume, Jean-Pierre Guitard, Mady Junisson, Catherine Lartigaut, Nathalie Le Gall, Martine Leclerc, Michel Lefort-Lary, Marie-Claude Lepage, Gérard Loches ; Gilles Magrit, Bernard Maupomé, Daniel Mazière, Jean-Marc Michelin, Jean-François Michon, Pascal Montigny, Gérard Moratille, Marilou Padilla-Ratelade, Michel Pesteil, Nathalie Peyrat, Serge Peyraud, Daniel Poigneau, Marc Ranvier, François Ratelade, Jean Robineaux, Philippe Roche, Francis Roques, Bernard Rouge, Christine Rougerie, Gérard Rougier, Jean-Pierre Saugeras, Valérie Serrurier, Geneviève Serve, Nelly Simandoux, Jean Stöhr, Jean Valade, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

POUVOIRS : Véronique Bénazet (pouvoir à Jean-Pierre Saugeras), Robert Bredèche (pouvoir à Philippe Roche), Stéphane Brindel (pouvoir à Alain Fonfrede), Daniel Caraminot (pouvoir à Stéphanie Gautier), Christine Da Fonseca (pouvoir à Marilou Padilla-Ratelade), Sandra Délibit (pouvoir à Jean-Pierre Guitard), Pierre Fournet (pouvoir à Nelly Simandoux), Dominique Guillaume (pouvoir à Valérie Serrurier), Michel Guitard (pouvoir à Daniel Couderc), Michel Lacrocq (pouvoir à Gérard Rougier), Jean-François Loge (pouvoir à Danielle Coulaud), Dominique Miermont (pouvoir à Bernard Maupomé), Laurence Monteil (pouvoir à Marc Ranvier) ; Christiane Monteil (pouvoir à Pierre Chevalier) ; Martine Pannetier (pouvoir à Christophe Arfeuillère), Philippe Pelat (pouvoir à Michel Pesteil), Marie-Hélène Pommier (pouvoir à Martine Leclerc).

EXCUSÉS : Françoise Béziat, Jean-Marc Bodin, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Marc Fournand, Annie Gonzalez, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Didier Pénéloux (représenté), Sylvie Prabonneau, Joël Pradel (représenté), Michel Saugeras, Jean-Michel Taudin, Gérard Vinsot.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le 12 avril deux mille dix-huit à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à Ussel, sur la convocation qui leur a été adressée par le président Pierre Chevalier le 30 mars 2018.

Pierre Chevalier remercie la commune d'Ussel de mettre à disposition la salle multimodale. Après vérification du quorum, le président déclare la séance ouverte.

Sur proposition du président, Marilou Padilla-Ratelade est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Sur le procès-verbal du 22 février à Saint-Angel, Jean Bilotta cite Pierre Coutaud à propos de l'amoncellement de terre sur la zone du Bois Saint-Michel et demande de quel vice-président il s'agit : du vice-président de Ussel – Meymac – Haute-Corrèze ou celui de Haute-Corrèze Communauté ? Car sous Ussel – Meymac – Haute-Corrèze, alors qu'il était

en charge de l'économie, aucune autorisation n'a été donné à M. Guichard pour déposer en fond de zone.

La responsabilité en incombe au vice-président en charge de l'économie actuel, c'est-à-dire M. Arfeuillère.

Il indique avoir demandé à M. Guichard et affirme que les dépôts ont commencé en avril 2017 pour le terrassement du bâtiment Puybaret.

Il poursuit sur la désignation des représentants de l'Office de Commerce de Haute-Corrèze, où dans le rapport, il y avait son nom et dans la délibération, c'est le nom de Christophe Arfeuillère qui apparaît. Il se demande s'il n'y a pas eu une erreur et demande des précisions.

Célia Escurat, directrice générale des services, explique qu'il y a eu une erreur matérielle sur le rapport, qui ne correspondait pas à la délibération prise par le conseil communautaire de 2017. Cette erreur avait été précisée lors de la séance et avait donc été corrigée sur la délibération.

Jean Bilotta demande s'il ne faut pas revoter vu que cela avait été mis dans le rapport.

Célia Escurat répond par la négative, puisque la modification a été précisée en séance et que le conseil a voté en fonction de celle-ci.

Pierre Chevalier informe que M. Arfeuillère, M. Roche et lui-même ont rencontré deux fois l'entreprise Guichard. Ils lui ont fait part de leurs préoccupations concernant le stockage de divers matériaux suite à la demande faite par Daniel Escurat et Jean Bilotta et affirme que les matériaux n'y sont plus et qu'il reste à voir le niveau de terre qui doit être baissé.

Jean Bilotta conteste le fait que les matériaux ne soient plus stockés sur la parcelle et affirme qu'il n'y a pas un mètre cube de terre qui est sorti du fond de la zone. S'il s'agit d'une décharge, il suffit juste de le dire.

Pierre Chevalier répond qu'il ne parle pas des mètres cubes de terre mais des gravats qui étaient considérés comme n'étant pas acceptables. Il invite M. Bilotta à aller voir avec lui et précise qu'il ne s'agit pas d'une décharge.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil du 22 février 2018.

Le conseil prend acte des décisions du président.

A l'unanimité, le conseil approuve l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- l'approbation de la modification des statuts du SYMA A89 et la désignation des représentants ;
- la restauration de l'œuvre « Le cabinet des écritures ».

Ils seront présentés après le dernier rapport de l'ordre du jour.

Le président rappelle que dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat (500 000 € de perte cumulée sur les anciennes communautés sur 2014-2017), de création de la péréquation (FPIC) et d'augmentation des charges patronales et des charges courantes (énergie, affranchissement, carburant), les élus de Haute-Corrèze Communauté vont devoir actionner des leviers pour permettre :

- la réalisation et le financement de leurs projets
- le maintien du niveau de services délivrés sur le territoire
- et le développement de nouveaux services à la population

L'estimation des besoins financiers a été évaluée à 1 million d'euros.

Il explique qu'il s'agit de donner les moyens à Haute-Corrèze Communauté de faire ce pour quoi elle existe. Le niveau de service du territoire est supérieur au niveau de service moyen national en milieu rural (cf. étude SCOT) - ce niveau de service doit être maintenu et développé.

Il indique que le projet politique des élus est en cours d'écriture pour définir et partager les nouvelles ambitions et les nouveaux objectifs de Haute-Corrèze Communauté pour le territoire. Les résultats de cette démarche et le plan d'actions qui en découlera sont attendus pour septembre.

Il précise qu'il reste le levier de la fiscalité et que ce n'est pas de gaieté de cœur, ni avec plaisir que ce sujet va être abordé lors de la séance.

Il rappelle que l'impôt existe pour que chacun participe à l'effort et au financement des services publics.

Il lui semble primordial de maintenir le niveau actuel des services à la population et même de les développer !

Il croit réellement que Haute-Corrèze Communauté a la responsabilité de se donner les moyens de réaliser ce pour quoi elle existe et insiste sur le fait que c'est du devoir des élus de donner les moyens à la Haute-Corrèze de réaliser son projet politique.

Il passe ensuite aux points de l'ordre du jour.

FINANCES

1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

a) Reprise anticipée des résultats du compte administratif

↳ **Budget principal :**

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Stéphanie Gautier demande pourquoi les comptes administratifs ne pourront être votés qu'au mois de juin car il est mieux de voter les budgets quand on a vraiment les résultats.

Philippe Roche répond qu'il a choisi d'utiliser la possibilité offerte par la loi de voter les comptes administratifs jusqu'au 30 juin car les services n'ont pas eu le temps matériel de le faire avant le mois de mai. Il admet qu'en temps normal, on vote d'abord le compte administratif. Il annonce que les résultats proposés sont exacts à 99 %.

Présents : 74

Votants : 91 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 9

À la majorité, à raison de 9 abstentions et 82 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

↳ **Budget annexe déchets ménagers et assimilés :**

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 74

Votants : 91 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 8

À la majorité, à raison de 8 abstentions et 83 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

↳ **Budget annexe SPANC**

Stéphanie Gautier demande des précisions sur le nombre de visites effectuées chez les usagers entre 2016 et 2017 car le résultat lui paraît bien supérieur à ce qu'il se faisait en 2017. Elle rappelle que les tarifs ont beaucoup augmenté et elle se demande s'il y avait besoin d'augmenter autant. Elle avait voté contre ces augmentations et annonce qu'elle votera également contre le budget.

Jean-François Michon répond qu'il a été fait sur 2017 :

- 83 diagnostics de conception et de bonne exécution ;
- 195 diagnostics de l'existant et de bon fonctionnement et d'entretien ;
- 119 diagnostics de ventes ;
- 374 vidanges d'installations.

Il convient que les résultats sont un peu en deçà des prévisions sur le nombre de contrôle mais l'année a été aussi consacrée au renouvellement du marché.

Présents : 74

Votants : 91 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 82

Contre : 4

Abstention : 5

À la majorité, à raison de 4 voix contre, 5 abstentions et 82 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Tony Cornelissen rejoint la séance. Celle-ci se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :

Nombre de délégués :

- en exercice : 103
- présents : 75 (titulaires et suppléants)
- votants : 92 (dont 17 pouvoirs)

b) Détermination des taux d'imposition des 4 taxes locales

À la demande de l'assemblée, les taux d'imposition des 4 taxes locales sont votés avant les budgets primitifs.

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Jean Valade précise le contexte « enfance-jeunesse ». Il rappelle que le service est regroupé sous le service « action sociale » sous la direction de Mathilde Roux et emploie 35 agents. Seuls 3 de ces agents ont leur bureau au siège de Haute-Corrèze Communauté et les 32 autres sont sur le terrain : dans les micro-crèches (Sornac), les accueils de loisirs (Peyrelevade, Bugeat, Sornac, La Courtine, Merlines, Neuvic et Liginac), et dans 10 écoles pour l'aménagement des rythmes scolaires.

Il ne s'agit pas de la totalité du territoire communautaire ; il s'agit des anciennes structures gérées par les anciennes communautés de communes avant la fusion.

Il rappelle que le service est présent sur la quasi-totalité du territoire puisque sur Haute-Corrèze Communauté, il y a 3 villes (Ussel, Bort et Meymac) et la nouvelle commune de Sarroux – Saint-Julien qui gèrent ce service de manière communale et assure pratiquement le maillage du territoire.

Cependant, il souligne qu'il y a une partie du territoire qui est mal desservie et elle se trouve à la périphérie de la zone Ussel – Meymac, au nord comme au sud car les deux villes citées ne peuvent pas accueillir toutes les demandes en plus de celles de leur territoire respectif.

Il indique que grâce au travail dans les commissions, des zones à besoin ont été identifiées.

Il s'agit pour la zone nord d'Ussel du secteur qui regroupe Saint-Rémy, Saint-Pardoux (avec les communes rattachées au fonctionnement des écoles sur le secteur) ; le secteur de Saint-Exupéry-les-Roches ; celui de Mestes plus au sud, rattaché à Saint-Angel en RPI ; celui de Combressol, Maussac et Davignac en RPI également et enfin de Saint-Etienne-aux-Clos.

Il poursuit en évoquant les difficultés du secteur « plateau bortoïse ». En effet, les communes de Sarroux – Saint-Julien et Bort interviennent sur ce secteur mais le RPI Margerides – Saint-Bonnet-près-Bort a également un besoin identifié notamment à la suite du passage à 4 jours.

Il informe que l'idée pour les élus est de mailler l'ensemble du territoire car il est important que chaque famille du territoire ait une réponse au besoin de garde ou d'accueil de leurs enfants.

Il explique qu'il a été demandé d'allouer un budget supplémentaire en fonctionnement de 90 000 €, nécessaire à cette organisation. Il conçoit que le budget enfance-jeunesse pour 2017 soit largement déficitaire (pour 983 000 € de fonctionnement, seuls 364 000 € de recettes soit un déficit de 619 000 €).

Il rappelle néanmoins qu'un travail de réorganisation du service a été effectué pour réduire ce delta. Malgré tout, il y a le besoin de structurer ce territoire avec notamment l'ouverture d'un site. Il précise que la commune n'est pas encore déterminée mais que plusieurs sont déjà candidates et il s'en félicite. L'organisation se travaillera par la suite, si le conseil communautaire leur accorde le budget pour le faire.

Pour conclure, Jean Valade considère que si le rôle de l'intercommunalité est de faire du développement économique, il est aussi d'accueillir les gens sur le territoire ou qui vont y arriver suite à ce développement et que par ce biais-là, il est possible de compléter l'offre de service sur le territoire en terme d'enfance-jeunesse.

Bernard Couzelas souligne le fait que si l'assemblée décide d'augmenter les taux d'imposition, les gens qui habitent le territoire auront toujours une taxe d'habitation à payer et que dans 2 ou 3 ans, même s'il y a des suppressions de la part de l'État, les gens auront toujours la taxe d'habitation à payer. Il aimerait que la collectivité communique sur ce sujet car il ne veut pas que cela retombe sur le dos des communes.

Philippe Roche souhaite préciser qu'au niveau national, on parle de 80 % de contribuables dégrévés de la taxe d'habitation à 100 %, alors que sur le territoire, il pense être plus sur du 88 – 90 %. Il cite l'exemple d'Ussel qui est déjà à 87 % et il imagine que sur d'autres communes, les taux sont entre 90 et 92 % de contribuables dégrévés à 100 %.

Il indique que pour cette problématique, l'impact financier réel sur le contribuable n'intervient que sur les personnes propriétaires et qui sont dans les 10 - 12% des personnes qui ont des revenus suffisamment importants pour être taxé sur la taxe d'habitation. Il prend l'exemple pour un ménage de 3 personnes, le revenu fiscal de référence doit être supérieur à 51 000 € pour continuer à être imposable sur la taxe d'habitation. Il assure que de tels revenus fiscaux de référence ne sont pas fréquents sur le territoire.

Gilles Chazal informe que le Président de la République a annoncé ce midi que 100 % des gens seraient dégrévés de la taxe d'habitation.

Philippe Roche répond qu'il faut bien considérer que sur la période 2020, il y aura une réforme de la fiscalité complète, il est question par exemple de supprimer totalement la taxe d'habitation et de redonner aux communes la part départementale du foncier bâti ou encore de donner au département une partie de la CSG. Il ne sait pas si ces mesures seront appliquées.

Daniel Mazière demande si les taxes des ordures ménagères, qui sont aussi prélevées sur le foncier bâti, vont être augmentées également, car sur sa commune, les gens déplorent de voir passer un camion avec des chauffeurs pour ne ramasser dans les containers que deux poubelles. Il pense qu'il peut y avoir une économie réalisée tant sur le personnel, qu'en carburant, ce qui serait beaucoup plus utile employé autrement. Il trouve cela complètement ridicule et de l'abus complet de faire passer des camions dans les hameaux pour ramasser deux poubelles au prix où coûte le carburant.

Philippe Roche répond que pour la TEOM, il va y avoir la fixation d'un taux unique de 9,5 % avec une période de lissage pour que toutes les communes qui sont en dessous ou en dessus y arrivent.

Daniel Mazière conseille de faire ce qu'il propose pour arriver à faire baisser les charges.

Philippe Roche rappelle qu'avant la fusion, le ramassage des ordures ménagères se faisait par 3 ou 4 prestataires : l'ESAT pour Eygurande, le SIRTOM de Treignac pour Bugeat, le SIRTOM d'Égletons pour Palisse, en régie municipale pour Soursac et Latronche, le SIVOM de La Courtine pour les communes creusoises et quelques corréziennes et le SIRTOM de la région d'Ussel. A ce jour, il n'y a qu'une entité et la totalité des communes va être ramassée par le même personnel donc il faut noter cette optimisation assez sérieuse du personnel. Les tournées sont en train d'être réaménagées afin d'essayer d'optimiser les déplacements des camions.

Pour Daniel Mazière, on peut économiser un quart du budget, il faut faire un choix entre le fait d'avoir des poubelles ramassées tous les jours dans les garages des particuliers ou si on veut améliorer la façon de garder les enfants.

Philippe Roche rappelle que sur le ramassage, en 2002, les taux avaient été votés par commune et ces taux avaient été articulés en fonction du nombre de ramassage. Il y a ensuite eu une évolution sur les passages car la loi impose le ramassage des ordures au moins une fois par semaine et non tous les 15 jours pour certaines communes. Il informe que des agents travaillent sur ce sujet et que des propositions arriveront dans les mois à venir.

Stéphanie Gautier annonce qu'il est hors de question pour elle d'augmenter les impôts et qu'elle votera contre car on a déjà augmenté en lissant sur 4 ans au lieu des 12 ans possibles. Il n'est pas question d'augmenter les impôts du contribuable pour financer des investissements dont l'intérêt communautaire n'a pas été discuté.

Philippe Roche indique qu'il a déjà énoncé la liste des projets importants à financer, projets qui, pour un certain nombre, sont issus des anciennes communautés de communes. Il y avait des projets engagés avec des arrêtés de subventions qui ont un impact important sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté et il ne voit pas comment ces projets peuvent être repoussés. Ils concernent notamment les services à la population avec le déploiement de la fibre dans toutes les maisons, que les contribuables prendront ou non mais ce type de projet est impactant pour la totalité de la population.

Il poursuit en évoquant des sujets pour lesquels il ne voit pas la nécessité de débattre de l'intérêt communautaire comme le sujet de la petite enfance et notamment de l'extension à tout le territoire de la possibilité de faire garder son enfant sur le temps périscolaire, ce qui est là aussi un service à la population, du PLUI car tout le monde en a besoin et du schéma directeur de l'eau potable en sachant qu'en 2025, la compétence passera à la communauté de communes. Pour l'aide aux entreprises, il y a un besoin pressant de faire quelque chose. Il convient que les choses arrivent peut-être brutalement mais pense qu'il n'y a pas le choix car si on veut donner un élan au territoire, on ne peut pas attendre 3 ou 5 ans de plus.

Jacqueline Cornelissen indique avoir compris qu'au sujet de la taxe d'habitation, les usagers recevront un avis d'impôt correspondant à la surtaxe votée par la communauté de communes si le dégrèvement auquel ils peuvent prétendre ne couvre pas la totalité du nouveau montant de l'impôt. Les personnes dans ce cas recevront donc un avis d'impôt et elle ne sait pas comment cela va se passer car il s'agit de petites sommes.

Philippe Roche répond qu'il reste toujours à payer la redevance de l'audiovisuel et que cela apparaîtra dans le même temps.

Jacqueline Cornelissen explique que M. Pradel, maire de Saint-Angel, avait annoncé qu'il était contre l'augmentation des impôts et qu'il était préférable de repousser certains projets. Le département n'augmente pas les impôts, donc il n'est pas du tout satisfaisant pour eux d'augmenter les impôts sur la collectivité.

Jean Bilotta souligne qu'au moment de la fusion, on savait que cela allait être difficile au niveau des finances et il se demande s'il n'y avait pas eu la possibilité de faire des économies en citant le séminaire des élus à Bugeat à 14 000 €, des verres pour 1 500 €, des sacs pour 6 900 €, beaucoup de formations...

Il se dit qu'il y avait sûrement des économies à faire et rappelle que M. Chastagnol, M. Delpy et Mme Béziat s'étaient mis la moitié de leurs indemnités, ce qui représenterait aujourd'hui pour Haute-Corrèze Communauté une économie de 115 000 € si les élus actuels faisaient de même et qui aurait dû être fait d'emblée au vue de la difficulté qui allait arriver.

Philippe Roche répond qu'il y a déjà 65 000 € d'économie sur les indemnités.

Jean Bilotta répond que sur les 230 000 €, il y aurait eu 115 000 € de plus et qu'il suffisait simplement d'en avoir la volonté politique. Il serait facile de trouver 200 000 € au lieu d'augmenter les impôts.

Philippe Roche estime que l'on peut faire également des économies en citant les 200 000 € qui vont être attribués aux associations du territoire qui peuvent être supprimés, mais il faut savoir si on veut garder une certaine qualité de services et une capacité à pouvoir investir sur le territoire. Il remarque que la collectivité peut tout arrêter et ne faire que du fonctionnement.

Jean Bilotta remarque que les vice-présidents et le président n'ont pas plus de travail que ceux des anciennes communautés de communes car avant c'était 17 000 habitants pour Ussel – Meymac Haute-Corrèze, maintenant c'est 34 000. Il conçoit que le territoire a considérablement augmenté mais cite l'exemple du service « économie » qui comptait avant une personne et en compte maintenant 4.

Philippe Roche riposte en disant qu'il s'occupe de la collectivité tous les jours et rappelle que le territoire représente un tiers du département et que ce n'est pas la même façon de gérer que lorsqu'il s'agit d'un petit territoire avec une dizaine de communes. De plus, les économies ne se font pas en un an. Pour information, le service économie ne compte qu'un seul chef de projet.

Jean Bilotta affirme que lorsqu'on fait un séminaire à 14 000 € où l'on envoie 600 invitations par la Poste, où il y a 70 participants, il s'agit pour lui d'argent mal utilisé. Il invite les élus à bien lire les décisions du président car il y a des choses étonnantes pour lui.

Martine Leclerc souhaite revenir sur les projets qui étaient prévus par les anciennes communautés de communes et pense que s'ils étaient prévus, c'est qu'ils étaient financés et dit ne pas comprendre pourquoi la collectivité se retrouve avec de tels deltas à combler. Elle pense que les anciennes communautés de communes n'auraient sûrement pas augmenté leurs taux comme les élus souhaitent le faire aujourd'hui.

Elle observe qu'il aurait peut-être mieux valu faire la liste de tous les projets et déterminer lesquels la nouvelle collectivité souhaitait porter, au lieu de vouloir tous les réaliser. Elle concède qu'il y aurait eu des mécontents mais affirme que le citoyen du territoire sera lui aussi mécontent de voir sa taxe d'habitation et sa taxe foncière augmenter.

Elle souhaite revenir également sur l'aspect de la communication qui sera faite aux habitants du territoire pour expliquer pourquoi les taxes ont été augmentées sans que cela retentisse sur les communes et leurs élus. Elle explique que si chacun à voter dans son conseil municipal une non-augmentation des taxes, c'est bien que les élus savaient ce qui allait se passer. Elle se demande comment avertir les citoyens et leur faire comprendre ? Car elle entend déjà les discours disant que c'est la communauté de communes qui augmente les impôts mais rappelle que ce sont quand même les élus des communes qui votent. Elle demande à ce qu'il y ait plus de cohérence entre ce que l'on veut faire dans sa commune, ce que l'on veut faire à la communauté de communes et sur la manière de le faire.

Philippe Roche estime que lorsque l'élue est au conseil communautaire, il faut poser la casquette du maire et de l'élue municipale car la commune est un échelon, la communauté de communes en est un autre. Les budgets et les projets communaux ne sont pas les mêmes que ceux établis au niveau intercommunal.

Martine Leclerc s'insurge et affirme que c'est tout à fait la même chose car on ne peut pas avoir deux façons de penser ! Que l'on soit à petite ou grande échelle, le contribuable reste le même !

Philippe Roche indique que le contribuable verra vraiment comment son argent est employé.

Martine Leclerc ironise en affirmant que le contribuable va être drôlement content de voir comment son argent est dépensé !

Bernard Maupomé est désolé de constater qu'à Haute-Corrèze Communauté il n'y a pas d'esprit communautaire. Il se dit gêner de la façon de penser des élus et les propositions qu'ils font, ce qu'il ne trouve pas évident du tout car il ne voit pas comment cela va s'organiser à moyen ou à long terme. Pour lui, on ne fait pas une politique comme celle-ci sur un tel territoire en une année. Il n'arrive pas à se projeter dans 5 ans.

Philippe Roche répond que le projet de territoire qui va être établi en septembre et le cap pour les prochaines années.

Bernard Maupomé rappelle quand même qu'il est demandé aujourd'hui aux élus de voter une augmentation des impôts et les budgets pour financer ces projets.

Philippe Roche répond que c'est justement pour financer des projets sur les 4-5 ans à venir. Il ajoute que si on n'augmente pas ces impôts, on est dans l'impossibilité de réaliser des projets et se demande à quoi cela sert d'avoir fait cette communauté de communes ?

Bernard Maupomé rétorque que les résultats annoncés pour 2017 sont positifs, donc il doit y avoir diverses possibilités mais il est simplement proposé d'augmenter les taxes !

Tony Cornelissen pense que les élus doivent avoir une relation de confiance, lorsque l'on bâtit une collectivité, cela fait partie des choses que l'on a envie de réussir collectivement et annonce qu'il votera le budget mais souhaite savoir si la remise à niveau de la masse salariale (recrutement des techniciens rivières, transformation de CDD en CDI...) a bien été étudiée car il aurait souhaité que l'argent soit plutôt mis sur des projets de développement économiques réels.

Philippe Roche explique qu'en 2017, la collectivité est restée dans le budget au niveau de la masse salariale ; qu'en 2018 il a bien fallu mettre en place le RIFSEEP. Il est nécessaire d'avoir du personnel pour réaliser les projets, il s'agit de coûts induits. Au niveau de l'économie, il va y avoir des aides directes aux entreprises.

Stéphanie Gautier rappelle qu'on n'augmente pas les impôts pour financer le personnel mais pour réaliser les emprunts pour les investissements. Elle demande des explications pour le compte 012 et de la différence entre 2017 et 2018, ce à quoi Philippe Roche répond qu'il va y avoir un éclatement sur les différents budgets. En effet, sur 2017, tout est mis sur le budget principal alors qu'en 2018, tout sera réparti sur les différents budgets.

Pierre Coutaud souhaite rappeler la position de bureau : cela ne fait plaisir à personne d'augmenter les impôts. Il affirme aux élus qu'ils peuvent faire confiance à Philippe Roche, vice-président aux finances qui a longuement travaillé sur différentes solutions et notamment des économies de fonctionnement. La question est de savoir si on ne croit pas à la communauté de communes, et dans ce cas on arrête tout ou si on y croit et on se donne les marges de manœuvre tout de suite.

Il poursuit en disant qu'il y a des engagements moraux à prendre au niveau du bureau, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus d'augmentation des taxes jusqu'à la fin du mandat.

Gilles Chazal dit ne pas croire aux engagements moraux.

Pierre Coutaud affirme que c'est pourtant un engagement qui est partagé par l'ensemble du bureau.

Martine Leclerc s'exclame alors que les autres élus, ceux qui ne font pas partis du bureau, sont des ahuris car selon les dires de Pierre Coutaud, elle comprend que l'avis des autres conseillers communautaires ne compte pas.

Pierre Coutaud conteste en expliquant qu'il s'agit simplement du bureau qui présente sa vision et son budget. Il rappelle que les élus ont une obligation de résultats et des comptes à rendre aux administrés et aux élus du territoire pour que Haute-Corrèze Communauté irrigue tout le territoire.

Nathalie Delcouderc-Juillard souligne tout d'abord qu'il est difficile d'aller collecter les impôts chez les administrés qui vivent dans les territoires les plus fragiles et les plus en déprises. Ensuite, il faut savoir ce que l'on veut faire de l'intercommunalité. Elle avait demandé aux 6 anciens présidents avant la fusion d'harmoniser les compétences et de connaître le « contrat de mariage » avant de se rassembler. Elle regrette que cela n'ait pas été fait car cela aurait évité des sentiments d'iniquités et d'injustices. Elle note qu'aujourd'hui, il y a des dépenses qui sont faites pour les uns et pas pour les autres, qui impactent le fonctionnement et l'investissement dans une grande et jeune collectivité.

Pour elle, si on augmente l'impôt, c'est qu'on a un financement impossible sur un projet structurant sur l'ensemble du territoire et qui permet à la population de bénéficier d'un service supplémentaire.

Elle rappelle qu'il y avait des investissements sur la communauté de communes Val et Plateau Bortois sur l'ensemble des communes qui étaient intégralement financés en autofinancement et qui ont été zappés dès 2017 et balayés d'un revers de manche en 2018 (construction d'un tennis couvert, plateformes forestières). Cela fait plusieurs raisons qui la conduisent à dire que, pour les taux d'impositions, qui vont avoir un impact sur les

administrés qui doivent encore faire des efforts supplémentaires, il faut repenser une stratégie budgétaire et avoir une meilleure méthodologie de travail entre nous.

Elle poursuit en évoquant l'image que les élus renvoient à l'extérieur, la défiance en l'action publique, la défiance à l'écu local et national qui mène dans les extrêmes et elle le condamnera toujours. Elle annonce qu'elle ne votera pas cette augmentation des taux d'impositions et qu'elle ne participera pas au budget.

Pierre Chevalier souhaite remercier les membres du conseil communautaire et des élus qui ont participé aux divers conseils, bureaux et commission de travail tout au long de l'année et salue leur travail.

Il peut comprendre que certains ne soient pas d'accord pour financer par exemple l'aire des gens du voyage avec 507 000 € de dépenses, 300 000 € de subventions et qu'il n'y aura qu'à les laisser s'installer dans la ville d'Ussel.

Il comprend que certains ne soient pas d'accord de faire de l'investissement sur le centre d'engraissement pour 610 000 € de dépenses avec 580 000 € de subvention, de refuser le déploiement de la fibre optique sur la Haute-Corrèze soit un tiers de la Corrèze, pour un montant de 1 172 000 € alors que 5 300 000 € sont apportés par le syndicat de la Diège.

Il poursuit en disant que la collectivité ne mettra pas en place de PLUI et que plus rien ne se construira dans les petites communes alors que cela coûte 794 000 € avec 628 000 € de subventions, qu'elle ne réhabilitera pas le VVF pour 3 800 000 € avec 3 500 000 € de subventions, qu'elle ne réparera pas la médiathèque pour 214 000 € avec 53 000 € de subvention. Tant pis, elle continuera de prendre l'eau.

La collectivité ne mettra pas non plus en place des aides à l'immobilier d'entreprises pour 2 000 000 € ; elle ne construira pas le schéma de l'eau de la Haute-Corrèze, pour lequel elle a obtenu 1 000 000 € de subventions avec l'aide du directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ; elle ne réalisera pas l'extension de l'éco golf de Neuvic pour 540 000 € et 332 000 € de subventions et qu'elle ne mettra pas non plus en place la politique d'amélioration de l'habitat ni ne prendra en compte les services à la petite enfance dans les communes qui n'en possède pas aujourd'hui.

Il soumet au vote et indique que seront ainsi identifiés les progressistes et les gens qui ne sont pas pour investir et avancer.

Frédérique Fraysse pense que la collectivité est peut-être trop gourmande et qu'elle veut faire trop de choses.

Présents : 75

Votants : 92 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 63

Contre : 24

Abstention : 5

À la majorité à raison de 24 voix contre, 5 abstentions et 63 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

c) Budget principal

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Jean Bilotta remarque que dans la section d'investissement, il aurait pu y avoir la piscine d'Ussel dans sa globalité s'il y avait eu portage du projet par la communauté de communes et que l'on peut remercier les Usselois.

Pierre Chevalier répond que cela devient fatigant d'évoquer ce sujet en permanence et que si M. Bilotta est pour l'investissement, il fallait voter pour.

Stéphanie Gautier demande à ce que tout ne soit pas généralisé et que ce n'est pas parce que des personnes ont voté contre l'augmentation des taux d'impositions qu'elles sont contre les investissements.

Pierre Chevalier lui demande alors comment faire pour les financer ?

En en faisant moins.

Nathalie Delcouderc-Juillard ne souhaite pas participer au budget.

Présents : 75

Votants : 92 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 77

Contre : 13

Abstention : 2

À la majorité à raison de 13 voix contre, 2 abstentions et 77 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

d) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 75

Votants : 92 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 85

Contre : 1

Abstention : 6

À la majorité à raison d'une voix contre, 6 abstentions et 85 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

e) Budget annexe « SPANC »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 75

Votants : 92 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 85

Contre : 3

Abstention : 4

À la majorité à raison de 3 voix contre, 4 abstentions et 85 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

f) Budget annexe « zones d'activités »

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 75

Votants : 92 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 6

À la majorité à raison de 6 abstentions et 86 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

g) Autorisation Programme / Crédit paiement 2018

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 75

Votants : 92 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 10

À la majorité à raison de 10 abstentions et 82 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Jean-Pierre Bodeveix quitte la séance. Celle-ci se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :

Nombre de délégués :

- en exercice : 103
- présents : 74 (titulaires et suppléants)
- votants : 91 (dont 17 pouvoirs)

2. FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TEOM

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Alain Fonfrede précise que l'objectif fixé était de ne pas augmenter les taux et il a été atteint alors qu'il a été mis en place ou délégués d'autres services qui n'existaient pas avant sur certains secteurs. Il conclut en informant que l'objectif pour les années à venir est de faire baisser le taux général.

Bernard Couzelas indique vouloir voter contre ce lissage car il dit avoir beaucoup travaillé sur ses bases, ce qui lui a permis de ne pas être à un taux entre 15 et 20% sur sa commune et en un court instant tout ce travail est remis en cause.

Stéphanie Gautier suggère que les communes dont le taux est de 15 à 20% aimeraient peut-être voir leurs taux diminuer plus rapidement et ne pas être lissé sur 10 ans. Elle indique que pour cette raison, elle s'abstiendra de voter pour ce point.

Alain Fonfrede répond qu'il ne s'agit pas du nombre d'année de lissage que l'on vote mais le taux de l'année 2018, car le temps de lissage a été déjà voté dans un précédent conseil.

Claude Bauvy demande pourquoi il y a une différence avec les taux des communes du SIVOM en Creuse ?

Philippe Roche explique que le SIRTOM d'Ussel avait fait un calcul assez particulier par rapport aux services, au tonnage ramassé, aux normes de ramassage, pour mettre en place un taux propre à la commune. Les communes qui ont des taux très bas participaient directement au financement des déchèteries. Leur coût n'était pas supporté par la TEOM. Aujourd'hui tous les coûts liés aux déchets seront supportés par la TEOM.

Jean-Paul Bourre remarque que la valeur locative est différente d'une commune à l'autre et le fait d'avoir un taux différent faisait que les taxes étaient relativement équilibrées. Aujourd'hui, avec ce lissage, il pense qu'il est imposé aux gens la double peine dans la mesure où il a été voté une augmentation sur le foncier bâti et il va être appliqué en plus une augmentation sur les ordures ménagères.

Présents : 74

Votants : 91 (dont 17 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 77

Contre : 8

Abstention : 6

À la majorité, à raison de 8 voix contre, 6 abstentions et l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

3. PARTICIPATIONS 2018

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Gilles Chazal demande s'il n'y a pas de demande nouvelle pour le Pays Haute-Corrèze Ventadour au niveau de l'OPAH ?

Jean Valade répond que l'OPAH est un programme qui va s'étaler sur 5 ans, qu'il s'agit bien de la demande du Pays et qu'il n'y en a pas eu de nouvelle.

Présents : 74

Votants : 91 (dont 15 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 85

Contre : 1

Abstention : 5

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

4. OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DU BUDGET ET PARTICIPATION 2018

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Jean-Paul Bourre souligne que l'Office de Tourisme a voté hier son budget et que le montant était déjà dans la note de synthèse du conseil, reçue une semaine avant.

Philippe Roche répond qu'il s'agit du budget prévisionnel.

Présents : 74

Votants : 91 (dont 15 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 84

Contre : 1

Abstention : 6

À la majorité à raison d'une voix contre, 6 abstentions et 84 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Éric Bossaert quitte la séance et donne pouvoir à Jean Stöhr. Celle-ci se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :

Nombre de délégués :

- en exercice : 103
- présents : 73 (titulaires et suppléants)
- votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

5. DSIL 2018 : DEMANDE D'AIDES POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET LA MISE EN SECURITE DE 4 DECHETERIES

Mise en sécurité de 4 déchèteries

Philippe Roche présente le rapport rectificatif (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Aire d'accueil des gens du voyage

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

6. TRANSFERT DES CHARGES RELATIVES À LA VOIRIE VERS LES COMMUNES DE L'EX-CCGHD

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Bernard Maupomé valide qu'il s'agit bien des propos évoqués lors de la CLECT, mais souligne que cela concerne les attributions de compensation de 2017 et que pour 2018, la CLECT n'a pas encore tranché pour la nouvelle attribution de compensation.

Célia Escurat, directrice générale des services, précise qu'il s'agit des montants des attributions de compensation au 1^{er} janvier 2017 et qu'il va être remboursé les trop-perçus aux communes pour 2017.

Bernard Maupomé parle au nom de Saint-Hilaire-Luc et souhaiterait que la collectivité lui fasse une facture de 754 € car il aimerait bien payer la facture des attributions de compensation de 2017.

David Aumont précise que les élus ont reçu un rapport modifié car il y avait eu inversion de lignes pour 3 communes et que les services vont lui adresser une annulation de titre.

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

7. CESSION D'UNE PARCELLE À LA COMMUNE D'AIX POUR LA CONSTRUCTION DU SDIS À EYGURANDE

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 71

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 2

À la majorité à raison de 2 abstentions et 71 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

8. CONVENTION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU SRDEII ET DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX ENTREPRISES

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Nathalie Delcouderc-Juillard remercie le travail de Christophe Arfeuillère et informe qu'ils s'étaient rencontrés en juillet dernier pour convenir qu'il fallait s'appuyer sur l'étude du SCOT afin d'avoir un premier diagnostic économique et éviter ainsi d'avoir une étude qui vienne s'empiler sur une autre.

Elle se félicite que ce SRDEII soit signé ce soir avec la collectivité car cela va permettre d'avoir une meilleure visibilité du territoire au sein de la Région et des aides pour tous les acteurs économiques cités dans le rapport. Elle observe que la démarche correspond bien au cœur d'activité de la collectivité à savoir le renforcement de l'activité économique.

Elle souligne que ce schéma complète parfaitement le dispositif Créa Commerce car il va permettre de créer une vraie dynamique commerciale sur ce territoire. Cette convention va arriver dans les premières au sein de la région (parmi les 30^{ème} sur 150). Elle remercie Lucile Benesteau, agent du service économique de la collectivité, qui est toujours très attentive au sujet des dossiers économiques et également Daniel Lafond, qui a beaucoup travaillé sur ce projet de convention et qui était son directeur au niveau de la région.

Christophe Arfeuillère remercie le personnel de Haute-Corrèze Communauté et de la Région pour leur travail collaboratif qui a permis de mettre en place ce dispositif et cette convention.

Jean Bilotta déplore le peu d'aides allouées à la filière « bois ». Il souligne que ce n'est que 3 500 € et espère qu'il y aura des gros vases communicants. Il trouve beau d'avoir des machines et des scieries mais que lorsqu'il n'y aura plus d'arbres à exploiter, cela ne servira plus. Pour lui, il est nécessaire d'aider au reboisement car il y a actuellement un gros souci et c'est vers les pépiniéristes et les propriétaires forestiers qu'il faut se tourner.

Christophe Arfeuillère répond que cela a été évoqué en commission économique et conçoit que l'aide est un peu juste sur cette filière, notamment sur la replantation. Il assure que cela pourra être affiné au fil du temps car c'est un domaine économique local moteur sur notre territoire.

Jean Bilotta regrette que lorsqu'il y a des personnes compétentes dans un domaine dans des commissions, on ne leur pose pas de questions et que cela aurait pu être présenté différemment, en concertation avec des personnes qui connaissent la filière « bois ».

Présents : 73

Pour : 89

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 2

À la majorité à raison de 2 abstentions et 89 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

9. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CRÉA COMMERCE »

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 91

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

10. SUBVENTION ANNUELLE DE L'OFFICE DE COMMERCE ET D'ARTISANAT DE HAUTE-CORRÈZE

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 87

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 4

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

11. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DES ALOUETTES ET VENTE D'UNE PARCELLE À LA COMMUNE DE SARROUX – SAINT-JULIEN

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

12. VENTE DE L'ANCIEN CENTRE ÉQUESTRE À EYGURANDE À LA SOCIÉTÉ 2G BOIS

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

13. VENTE CONSORTS D'USSEL / DÉPARTEMENT 19 : RENONCEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION ET MODIFICATION DU BAIL DU GOLF DE NEUVIC

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

14. VALIDATION DE LA CHARTE DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

15. CONTRAT TERRITORIAL CHAVANON : LANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2018

Laurence Boyer présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Alain Gueguen trouve que la collectivité ne met pas grand-chose au vu des problèmes de pollution. Il trouve cela important de mettre de l'argent sur ces dossiers.

Laurence Boyer répond que la somme est modique pour Haute-Corrèze Communauté mais elle concerne une petite partie du Chavanon. Il y a un travail sur une convention avec le PNR et la communauté de communes.

Tony Cornelissen précise qu'il y a aussi une convention en discussion avec la Chambre d'Agriculture pour financer par exemple des abreuvoirs, qui seront utiles à l'agriculteur pour effectuer les rotations pour ses bêtes dans de bonnes conditions sanitaires et qui seront également utiles pour les rivières car les bêtes n'iront pas piétiner et boire directement dans le cours d'eau. C'est un dispositif innovant qui va être discuté dans les semaines à venir, dispositif qui devrait être plus généralisé mais qui sera avec des coûts financiers bien moindre pour Haute-Corrèze Communauté.

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

16. DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION AUX COMMUNES

Jean-Pierre Guitard présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 91

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

CULTURE – LOISIRS – TOURISME

17. APPLICATION NUMÉRIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA RANDONNÉE : LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC

Jean Stöhr présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 91

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

SERVICE À LA POPULATION

18. ACQUISITION DE LA PARCELLE ZS 200 À USSEL POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Pascal Montigny présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 91

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

RESSOURCES HUMAINES

19. CRÉATIONS DE POSTES

↳ Création de deux postes de gardiens de déchèterie

Michel Pesteil présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 91

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

↳ Création d'un poste au grade d'adjoint du patrimoine

Michel Pesteil présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 91

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

↳ Création d'un poste au grade d'adjoint technique

Michel Pesteil présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 73

Pour : 90

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 1

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À la majorité à raison d'une voix contre et 90 voix pour, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

20. MISE EN PLACE D'UN RÉGIME D'ASTREINTES POUR LES AGENTS POLYVALENTS DU SERVICE DÉCHETS

Michel Pesteil présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Bernard Maupomé demande des précisions sur le taux horaire qui est fixé entre 18 et 23 heures.

Michel Pesteil explique que ce sont des agents polyvalents qui vont être à disposition du service au cas où il manquerait quelqu'un un matin et qu'ils seront donc défrayés en conséquence.

Stéphanie Gautier demande comment cela se passe s'il manque deux personnes ?

Michel Pesteil répond qu'il s'agit d'un cas extrême mais que cela peut très bien se passer et que dans ce cas-là, on procèdera comme il est fait actuellement c'est-à-dire de réveiller un agent pour pouvoir faire le remplacement.

Présents : 73

Pour : 91

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

RAPPORT AJOUTE N°1 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYMA A89 ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

- a) Modification des statuts
- b) Désignation des membres

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Représentants titulaires	Représentants suppléants
François Ratelade (Commune d'Aix)	Gérard Arnaud (Commune de Thalamy)
Éric Cheminade (Commune de Bort-les-Orgues)	Jean-Pierre Bodeveix (Commune de Saint-Exupéry-les-Roches)
Pierre Fournet (Commune de Bugeat)	André Alanore (Commune de Neuvic)
Jean Stöhr (Commune de Neuvic)	Philippe Roche (Commune de Saint-Pardoux-le-Vieux)
Joël Pradel (Commune de Saint-Angel)	Jean-Marc Michelon (Commune de La Courtine)
Jean-Pierre Saugeras (Commune de Meymac)	
Gilles Magrit (Commune du Mas d'Artiges)	
Nelly Simandoux (Commune de Maussac)	
Christophe Arfeuillère (Commune d'Ussel)	

Jean Bilotta demande pourquoi ce dossier n'est pas passé en commission « économie » puisqu'il cela traite de l'économie ? Pour lui, pour être correct et respecter l'usage

républicain, il aurait été bien de demander aux élus sortants du SYMA s'ils souhaitent entrer dans cette composition.

Pierre Chevalier conçoit que c'est peut-être une erreur, le bureau a fait cette proposition mais il admet qu'ils auraient pu demander aux élus sortants.

Jean Bilotta rappelle que le président avait dit que les commissions fonctionnaient bien mais il pense que la commission « économie » a quelques soucis de temps en temps. Cela a déjà été vu au mois de Novembre, où il avait déjà l'ordre du jour avec les décisions qui étaient prises alors que la commission avait lieu après la date d'envoi.

Il poursuit en demandant si réglementairement parlant, il était possible de faire voter une liste comme celle-ci ?

Pierre Chevalier propose alors à M. Bilotta d'être parmi les suppléants car les titulaires sont bien représentatifs du territoire. Il indique pouvoir demander à Philippe Roche ou Jean-Marc Michelin de laisser leur place, afin que M. Bilotta voit que les membres du bureau sont tout à fait prêts à donner satisfaction aux élus.

Jean Bilotta demande au président de ne pas le prendre comme ça car il ne doit pas être le seul à être déçu par cette liste. Il lui semble que les désignations de liste sont nominatives sauf si un texte de loi ou un règlement prévoit un scrutin de liste. Il se demande si cela est légal de procéder à l'élection d'une liste entière ou s'il faut que cela soit nominatif ? Il s'appuie sur l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Pierre Chevalier demande si M. Bilotta souhaite que le texte de loi soit appliqué car dans ce cas, il faut voter nom par nom à bulletin secret pour les 9 titulaires et les 5 suppléants.

Jean Bilotta déplore le fait qu'on lui présente une liste et qu'ensuite on parle d'appel à candidature. Il regrette que l'on n'ait pas demandé l'avis des gens. C'est lamentable.

Pierre Chevalier remarque que M. Bilotta ne souhaite pas appliquer l'article. Il demande aux élus du conseil s'ils partagent cet avis. A l'unanimité, le conseil renonce au vote à bulletin secret. Il demande à passer au vote.

Tony Cornelissen rappelle les éléments qui ont conduit à cette modification de statuts, que le bureau s'est réuni, a proposé une liste et la soumet maintenant au vote. On est d'accord ou pas d'accord mais il n'y a pas lieu de rentrer dans le détail.

Présents : 73

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 12

À la majorité à raison de 12 abstentions et 79 voix pour, le conseil communautaire approuve la modification des statuts du Syndicat conformément au document joint en annexe au présent rapport et désigne les représentants de Haute-Corrèze Communauté comme indiqués ci-dessus.

RAPPORT AJOUTE N°2 : RESTAURATION DE L'ŒUVRE « LE CABINET DES ÉCRITURES »

Philippe Brugère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Bernard Maupomé demande s'il y a une assurance pour vandalisme ?

Philippe Roche répond qu'il y a une assurance pour les expositions, mais qu'il faut regarder plus précisément le contrat.

Célia Escurat répond qu'il ne s'agit pas là de vandalisme intentionnel mais des accidents et le temps qui ont dégradés l'œuvre.

Présents : 73

Pour : 91

Votants : 91 (dont 18 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se déroulera à Soursac, le 28 juin 2018.

La séance du conseil communautaire est levée à 20h35.

Procès-verbal établi à Ussel, le 23 février 2018.

Le président
Pierre Chevalier

La secrétaire,
Marilou Padilla-Ratelade